L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 22 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE.—Une bonne cuisinière aussi une femme de chambre de premier ordre, l'une et l'autre bien recommandées. S'adresser 407 Esplanade. 20 jan—3f

A LOUER.

A louer, le 1er et 2d ... 4 grandes chambres, 6 petites et cabinet, $35 par mois.—73 Ste-Anne. 16jan—7f

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, de forts chevaux et mulets. S'adresser au Dr P. Larrouy, 138 Nord Remparts. 22 janv—1 sem.

A VENDRE—Jolie maison neuve à deux locations, rue Prieur, entre Columbus et Laharpe. 21 jan—1 sem.

A vendre—Pour cause de départ de la ville une confiserie de premier ordre avec bar, située dans un quartier central. S'adresser à James J. Reiss & Co. 93 et 95 rue Decatur. 20 jan—3t

A VENDRE—A bon marché, de forts chevaux et mulets. S'adresser au Dr P. Larrouy 138 Nord Remparts. 15 janv—1 sem

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cave, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,902—Division C—Attendu que Patrick Joseph Everett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ellen Monaghan, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 jan—22 26 30

Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,941—Division D—Attendu que John T. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus John M. Gould et Ann H. Rhodes, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19janv—19.23.28

Succession de R. H. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,434—Division C—Attendu que George M. Bayly, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu R. H. Bayly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 jan 14 19 23

Succession de Lucien Léopold Leblanc et Joséphine Thomas, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,913.—Division D.—Attendu que Paul Joseph Leblanc a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Joséphine Thomas, femme de Lucien Léopold Leblanc, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
18 jan—18 22 27

Succession de Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,848—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 jan—13 19 22

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,066—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18jan—18 22 27

ANNONCES LÉGALES.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

Département de l'Exécutif, État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'État, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres $100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'État, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'État, cent quatre vingt dix mille piastres 190,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres 290,000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres 290,000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37cts 273,579 37

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres 290,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante dix neuf piastres. 37 cts 563,579 37

Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents 94,949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres. 75 cts 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts 10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886 en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

A James Buckley, l'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts 2,555 13

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts 94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

{L S} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'État.
6 jan—1f

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$147,861 53
Sur les risques maritimes		14,025 64
Sur les risques de rivières		13,829 57
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68,676 43
		$244,493 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Refractions et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886	$60,536 55	
Dix pour cent voté sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$42,701 49
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserve pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

18 jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$12,472 98	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	58,083 13
Revenu		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$188,850 01	
Rivières	12,934 86	
Mer	2,691 90	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions, fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance due par agents	63,995 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts	3,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payés	3,132 00	
Pertes non payées	28,687 71	
Profits et pertes	36,884 83	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

JOHN I. NOBLE,	JOHN I. ADAMS,
JOHN CHAFFE,	CHAS. E. BLACK,
THOMAS DAY,	R. M. WALMSLEY,
SAM'L DELGADO,	A. B. MAY,
JAS. T. RODD,	SAMUEL H. BOYD,
WM J. BEHAN,	JULES A. BLANC,
B. F. ESHLEMAN,	W. H. BOFINGER,
C. J. LEEDS,	JAS. McCONNELL,
A. T. JANIN,	JAMES BUCKLEY,
LOUIS BUSH,	L. C. FALLON,
A. BRITTIN,	RICH'D MILLIKEN.

18 jan—1m

Succession de Moses Manasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore Manasses, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16jan—16 21 25

Succession de Auguste Honoré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,899—Division B.—Attendu que Mme Veuve Auguste Honoré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Honoré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 jan—16 21 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers, No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 18 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt-sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et qu'avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3 19 30 jan

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE B.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de	20,000..	20,000
2	Lots de	10,000..	20,000
4	Lots de	5,000..	20,000
20	Lots de	1,000..	20,000
50	Lots de	500..	25,000
100	Lots de	300..	30,000
200	Lots de	200..	40,000
500	Lots de	100..	50,000
1000	Lots de	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
2,179	Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et ainsi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui se montrent sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt-onze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 113, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, meubles, effets mobiliers, etc.

Mme Ann Nelson vs John S. Sembrada.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,133.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après désigné, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, ainsi qu'un lot de meubles, installations, effets mobiliers et autres, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18,22,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Félix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4|6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt-trois pieds six pouces et six 4|6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25|100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85|100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du No quatorze.

Aussi onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi, la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hinet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Ier District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1838, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances et avantages y appartenant.

Les susdits terrains seront vendus séparément.

Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrant et derniers enchérisseurs, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit—les acquéreurs fournissant des bons avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété, respectivement, jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier etc montant en tout à environ quatre cent soixante dix dollars ($470), et, en plus, leur proportion des taxes d'État, de paroisse et municipales dûes sur les dites propriétés, se montant en tout à environ huit cent cinquante dollars ($850).

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,946—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 29 janvier 1887, à 1 P. M. de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, 1 lot de grates, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18 22 25 29

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hugh Flynn vs. O. V. Green.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
18 janv—18,23,28

John Mahon vs John Cuccia.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Palmyre et Roman, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du magasin d'épicerie, consistant en groceries de toutes qualités, vins, liqueurs, comptoirs, balances, charbon, bois, tables, chaises, etc., d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, 14 janv—14,20,25

Arthur McLaughlin vs. M. et Mme Howe.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 11,887.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 25 janvier 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 18 jan—18 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mme B. Lavia vs ses créanciers No 19,844—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la dite pétitionnaire, Mme Bertha Rickhard, femme de Nicholas Lavia, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 20me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
7 jan—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix-huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julie, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pillié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix-sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante-et-un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix-sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington E. Frederick St-Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet État, maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt-deux et vingt-trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet trente-six "B" (36 B), compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt-deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt-deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro vingt trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimpel sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Étant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de ventes séparées passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre, le 17 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû, à savoir: Quatre mille deux cent deux 86 1|2 dollars (4202 86 1|2|100) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0|0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1|2 dollars ($4202 86 1|2) dû le 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié le 21e jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jouan, T. H. Jouan et als, conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze, de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chesnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi le 6 février 1836 annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4 11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de syndic et du Shérif.

De tout le stock d'articles de mode et de fantaisie en magasin 5 rue de la Douane. Articles consistant de dentelles, rubans, mouchoirs, Voiles, cols, Manchettes, serviettes, bas, tapis, broderies, porte-monnaie, porte-feuille, poupées de Elsque, porcelaine, cire, chapeaux de dame, wraps, jerseys, boutons, épingles, peignes, brosses, chapeaux, gants, etc., et un vaste assortiment d'autres articles appartenant au genre d'affaires trop nombreux à énumérer.

—Aussi, comptoirs, vitrines, rayons, meubles de bureaux.

Comptes ouverts,

Bail et droit d'occupation dans l'affaire de W. M. Mayowski vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 19,310. — En vertu d'un ordre de vente du 18 janvier 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés, le LUNDI, 31 janvier 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Tout le fonds de marchandises dans ledit local consistant en un vaste et désirable lot de marchandises de fantaisie, articles de modes, dentelles, etc., aussi tous les comptoirs, installations, etc., qui s'y trouvent, le tout tel que le montre un inventaire enregistré dans la susdite affaire, d'après une liste enregistrée à mon bureau.

2° Un lot de comptes ouverts.

3° Le terme non échu du bail de ladite bâtisse au taux de $80 par mois, et expirant le 30 septembre 1887. Dans le cas où le bail ne se vendrait pas, alors se vendrait le droit d'occuper la bâtisse du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1887.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 janv—19,22,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil avec un billet à douze mois, du cheval de course (trotteur) de valeur connu comme "Sam Brook".

B. Galvin vs. James Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,625.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 31 janvier 1887, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'écurie de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval bai "Sam Brook."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur, respectivement pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant des frais du greffier, du shérif, annonce, etc., se montant en tout à environ cent vingt cinq piastres ($125.)

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 janv—19 22 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Roeoli vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, avant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Daret, (une des défendantes dans cette affaire), après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865, et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex-notaire en cette ville, le 4 mars 1848.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Meubles, Etc.

Edmond McCollom vs. Arthur Waugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,810—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., actuellement dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14janv—14,19,22,25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin R. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Boudousquié, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante-onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante-onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—29—jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE

Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situées dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante six pieds sur l'autre ligne de côté.

2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci dessus, le côté vers la rue Laurel ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt cinq pieds huit pouces et neuf lignes sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois," respectivement, sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci dessus ayant une façade totale sur l'Avenue Henry Clay de quatre vingt-dix pieds et étant composée de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix-huit sur le plan original de Burtheville.

Étant la même propriété que le défendeur a acquis par achat de James P. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michel Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 53 (autrefois chiffre) borné par les rues Lyons, Berry et Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 10 et 20, sur un plan par A. Knell et C. Werner daté le 22 février, 1849 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny ex notaire.

Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots 10 et 20 sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Berry sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Pour la première propriété—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir, la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0|0 par an d'intérêt, à partir du 25 août 1885, jusqu'à paiement, 5 0|0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat et les frais et charges de la vente et de la copie de l'acte et les taxes d'État et de ville jusqu'à 1886, inclusivement sur la dite propriété.

2o L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, fait par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date et portant intérêt au taux de 8 0|0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michel Gernon, notaire, le 27 août 1885 et l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif.

3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.

Et au cas où ladite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci dessus plus après le paiement au comptant des taxes, de l'avocat, copie de l'acte, les frais et charges de l'affaire et de la vente et des taxes d'État et de ville—l'acquéreur devra assumer jusqu'au montant de son adjudication, le paiement du billet ci dessus décrit en second lieu, et paiera la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant pour la réclamation du plaignant.

Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 29—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

R. F. Learned vs. Abram Samuels—No 11,167.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane—En Equité—Avis est ici donné à tous les créanciers de la maison A. Samuels d'avoir à présenter et enregistrer les réclamations ou demandes contre ladite maison A. Samuels avec le soussigné maître des requêtes à la chancellerie dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, dans un délai de quinze jours à partir de la date de cet avis.

Et les dits créanciers sont de plus informés que la preuve de toutes les réclamations ou demandes qui seront présentées et enregistrées dans le délai stipulé sera reçue et écoutée au bureau de MM. Leonard Marks et Bruenn, avocats, No 30 rue Carondelet en cette ville, le 29 janvier 1887, entre 10 heures du matin et 3 heures du soir.

En vertu d'un décret de l'Hon E. C. Billings, juge à la Nlle-Orléans, Lne, le 12 janvier 1887.
MORRIS MARKS, Maître des requêtes à la Chancellerie.
12 jan—12 17 21 26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13me jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:

Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,384, Division B.

Sur motion de Léonard Marks & Bruenn, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.

Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé): W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 déc—3f en 30j

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt-septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julie et St-Joseph, désignés par les numéros un à cinq, inclusivement, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque, en mesure anglaise, dix neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No. un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie, et cent onze pieds neuf pouces et six cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No 2. Le lot No. 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No. 1, et cent douze pieds deux pouces et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 3. Le dit lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contiguë au lot No. deux et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite du lot No. 4. Le dit lot No. 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite adjacente au lot No 3, et cent treize pieds une et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contiguë au lot No. 5. Le lot No. 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 4, et cent treize pieds quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St-Joseph.

Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Chas. G. Andry, notaire public, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20me jour d'août 1883, et enregistré aussi au bureau de Chas. T. Soniat, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
29 déc—29, janv. 3, 10, 17, 27.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Magasins et Constance. Le terrain est composé de deux lots, Nos 4 et 5, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philipe notaire.
18jan—18 19 fev5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Vins, Liqueurs, Etc.

Dans l'affaire de F. Lopez vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No. 19,879.

Vente de syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 25 janvier 1887, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Gravier et Liberty, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 21 janvier 1887, je procéderai à la vente du contenu du dit local, consistant en partie de vins, liqueurs et groceries. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
22 jan à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Installation de buvette, etc., etc.,

Dans l'affaire de Reinhardt Wirth vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," No 19,849.

Vente de syndic provisoir.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 22 janvier 1887, à 11 heures a. m., au local No 128 rue Gravier, près Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite cour en date du 15 janvier 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir

Le contenu de la buvette bien connue comme le "Reinhardt Saloon," situé au No 128 de la rue Gravier, consistant en partie de vins, liqueurs, comptoirs installation etc. etc. Le tout sera vendu en block et au plus haut enchérisseur et pour du comptant.
16janv—à la date

PAR D. E. MORPHY.

Mélasse. Mélasse.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu pour le compte de qui cela concerne, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 1|2 a. m. au magasin situé au No 86 rue des Magasins

R. & Co. { —10 barils mélasse.
Anniston, Ala { — 8 demi barils mélasse.

Conditions—Comptant.
15janv—15 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

Bernard Laporte vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,287—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernard Laporte et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. F. Fenno, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22j an—22,26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A. No 19,888—Gabriel Newman vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Frederick Lopez vs. ses créanciers—No. 19,879—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Frederick Lopez soit, et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville MERCREDI le 26ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 11 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 jan—3f en 10j

Dans l'affaire de la Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8—2—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. C. Raymond, Théobald Forstall et A. Hero Jr. commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 janv—16 21 25

Succession de Mme Hannah A. McDaniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,904—Division D—Attendu que William F. Breyer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Hannah A. McDaniel décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19janv—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Luigi Ferrari & Pietro Pennachio, comme raison sociale, et P. Pennachio, individuellement, vs. leurs créanciers—No 19,845 Division—Cour Civile de District—Ordre de Cour—Que la cession de tous les biens du pétitionnaire, la raison sociale de Ferrari & Pennachio et de Pietro Pennachio individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent accepté au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le vendredi, 21ème jour de janvier 1887, pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville à 11 heures A. M., pour élire un syndic pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
7 jan—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,731 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29me jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—E. V. Andibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,786, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers. No 19,669 Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 2me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,933—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir: Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'État et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chas Folle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

Vente sans réserve à l'encan.

L'HABITATION "UNION",

Dans la paroisse St. Jean Baptiste.

Le morceau de terre situé dans la paroisse Plaquemines et connue sous le nom

"D'HABITATION Ste. SOPHIE."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'enchère publique.

1° Un morceau de terre connu sous le nom de "Union Plantation" situé dans la paroisse St. Jean Baptiste en l'État de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant 7 arpents plus ou moins, de façade sur le dit fleuve, et 80 arpents de profondeur, moins un terrain mesurant un demi arpent de façade sur le dit fleuve et 5 arpents de profondeur, situé dans la partie supérieure de la dite habitation.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les animaux, 37 mulets, charrettes, instruments aratoires, etc., 150 arpents de souches de première année et du plant de cannes pour 150 arpents—ensemble avec une quantité suffisante de foin, maïs, etc. Pour plus amples informations et les dimensions seront fournies par les encanteurs

2° Six certains morceaux de terre composant la propriété connue comme l'habitation Ste Sophie situés dans la paroisse Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à dix arpents de la ligne du bas de l'habitation Monsecours, désignés par les Nos 29 à 34 inclusivement, sur un plan de C. Lewis, voyer. Les dits morceaux de terre mesurent chacun un arpent de face audit fleuve par 40 arpents plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, et loués à bail jusqu'au 1er janvier 1888

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Lerot Jr notaire, dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
15 jan—15 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Halle,

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet — SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon Jean Yort, juge de la Quinzième Cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana État de la Louisiane en date du 14 décembre 1886 je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Dumaine St Philippe et Chartres désigné comme le lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond avec une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée avec toutes les améliorations modernes, les dépendances de la dite propriété sont à proximité des marchés, églises, amusements etc.

Conditions—Comptant

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot notaire dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux
10 déc—19—janv. 1,8,15,22.

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22me JOUR DE FÉVRIER,

1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'État, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le voeu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant sa cour ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST. Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à BATHURST.
Boite de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
29 déc—

Peter Butz vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,780—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Peter Butz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. Cohn, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21jan—21,26,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vacherie de Pierre Mercer dit Grand Pierre.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 27 janvier 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville—

La Vacherie de M. Pierre Mercer, se composant de

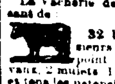

32 belles VACHES laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler 2 taureaux, 2 chevaux, 2 mulets, 1 charrette à lait, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle de 20 gallons de lait de vente par jour sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $200 trois mois, et au dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront à l'encanteur.

La propriété qu'habite le vendeur sera vendue à l'encan.

Conditions—1|3 comptant, balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 pour cent d'intérêt. 22jan—

VACHERIE.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 26 janvier 1887, il sera vendu à 11 heures du matin sur le chemin de la Métairie en face du Parc près du café de Jean Marie Saux

La vacherie de M. Se toutine, se composant de

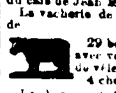

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler 1 taureau.

4 chevaux et 2 mulets.

Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
22 jan—

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,303.

Propriétés d'encoignure de choix. Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie.

Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 Février 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes savoir:

1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant au rez de chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour convertie en ateliers ayant plusieurs chambres une grande écurie également convertie en ateliers, et de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks, etc.

Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co. jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.

2° Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 47 et 48, lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois No 291 rue Girod ayant huit chambres, cuisine, hangar etc.

Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits, latrines etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0|0 d'intérêt par an de date 5 0|0 des honoraires d'avocat en cas de procès. Les taxes devront être assumées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
1er jan—1 8 15 22 29—fév 5

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette.

Liqueurs, Glaces, Installations de buvette, Meubles, Bijouterie et effets mobiliers.

Succession de Bernhard Krabbes et sa femme.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 26 janvier 1887, à 10 1|2 a. m., au local No 263 South Rampart, entre les rues Girod et Julia, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 12 janvier 1887, Dossier No 19,602, dans l'affaire des successions de Bernhard Krabbes et Augusta B. Rosenstohm, sa femme, décédés tous deux, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison, bijouterie, provisions et installations de buvette, whiskies, liqueurs et autres, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux
15janv—15, 19, 23 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoise, No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.

A Alger Same District.

Mme V. P. Canères et al. vs Mlle Elodie Powell.

Dossier No. 18,662, pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier le district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A., jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Canères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition, il sera vendu à l'encan.

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger Cinquième District de cette ville désigné par le lot No. 13 de l'ilet No. 22 borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant en front 6 à 8 chambres, galeries, citerne, etc., et valant $12 ou $15 par mois, à deux îlets de la fonderie ou chantier de fer Morgan, terre élevée, localité bien habitée, une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.

Conditions.—Comptant en passant les titres, 20 o|o payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2 9 16 23 29.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19,042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St-Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.

Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 60 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette, dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philipe, notaire.
18janv—18,29—5,12 19fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence convenable pour famille,

Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.

No. 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un décret en partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite—

La maison en bois à mansarde, à deux étages, rue Euterpe No 8 dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnia, Prytanée et Colisée désigné comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces et 5 1|2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est à distance de la rue, elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière, accommodations modernes et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec l'intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. W. Christy, notaire, 9 rue de l'Union.
5 jan—5 15 22 29—fév 5

L'Abeille de ...
NOUVE...
SAMEDI, ...

VA...
COMPAG...
LA CHAMPAG...
LA BOURGOGNE
LA BRETAGNE
CHEMI...
LOUISVILL...
TEXAS
MISSISSIPPI
COMPAGNIE
LIVERP...
and
Pertes payées Chicago -
Pertes payées Boston -
FEU
FRERF...
EDOUA...